

Dans le cadre de l'appel à candidature pour le site de Sports 5, la Municipalité souhaite donner la priorité à des usages répondant à l'une des politiques sectorielles de la ville. Les candidats sont invités à déposer un dossier en adéquation avec les thématiques suivantes :

## **Culture**

La Commune développe sa politique culturelle au travers de son Plan directeur de la culture (PDC 30), qui prévoit les axes de développement de sa politique pour les années 2020-2030 :

- Axe 1 : Espace Public
- Axe 2 : Vie Nocturne
- Axe 3 : Patrimoine
- Axe 4 : Accessibilité
- Axe 5 : Professionnalisation.

Ces différents axes posent des objectifs de développement à l'horizon 2030 qui guident l'ensemble des actions de la Ville en ce qui concerne le développement de sa vie culturelle. Ils sont explicités et développés dans le document résumant la politique culturelle communale, disponible à l'adresse ci-dessous : <https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/pdf/plan-directeur-culture-2030.pdf>

## **Durabilité**

La ville d'Yverdon-les-Bains s'est dotée d'une Stratégie de durabilité à l'horizon 2030 (Stratégie 2030). Cette dernière présente l'engagement de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour :

- Œuvrer pour une société plus équitable
- Garantir un environnement mieux préservé
- Viser une économie plus efficiente

La Stratégie 2030 s'appuie sur les 17 objectifs de Développement Durable (ODD) - [Agenda 2030](#), des Nations-Unies ainsi que de la stratégie de Confédération. La stratégie yverdonnoise s'articule autour de 8 thématiques présentées ci-dessous, dont la recherche d'exemplarité qui incombe à la commune est posée en préambule.

- Axe 1 : Développement Urbain et mobilité
- Axe 2 : Ressources naturelles
- Axe 3 : Climat et énergie
- Axe 4 : Consommation et production
- Axe 5 : Système économique
- Axe 6 : Education et innovation
- Axe 7 : Cohésion sociale et égalité des chances
- Axe 8 : Santé, sport et culture

Cette stratégie est disponible en version pdf au lien ci-dessous : [https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Agenda21/pdf/YLB\\_StrategieDurabilite.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Agenda21/pdf/YLB_StrategieDurabilite.pdf)

## **Sports et activité physique**

La Commune développe sa politique sportive au travers de son Plan directeur du sport et de l'activité physique, qui prévoit les axes de développement de sa politique à l'horizon 2030 :

- Axe 1 : Sport associatif
- Axe 2 : Relève & sport d'élite
- Axe 3 : Manifestations
- Axe 4 : Sport et activité physique libre
- Axe 5 : Infrastructures

Un sixième axe transversal « Gouvernance » complète les cinq premiers et vise la mise en réseau d'acteurs publics et privés régionaux pour dynamiser la politique sportive de la Ville.

Ces différents axes posent des objectifs de développement à l'horizon 2030 qui guident l'ensemble des actions de la Ville en ce qui concerne le développement de sa vie sportive. Ils sont déclinés dans le Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2021-2026. Trois thématiques transversales sont mentionnées dans ledit document stratégique :

- L'activité physique pour toutes et tous : développement d'une activité physique inclusive privilégiant l'accessibilité universelle des lieux sportifs, des organisations sportives et des modalités de pratique, et conçue de manière innovante ;
- L'intégrité de la personne : respect de l'intégrité, de la santé et du bien-être dans le sport et l'activité physique avec un accent sur la prévention des violences physiques et psychologiques, de la négligence et des abus sexuels
- La mise en réseau des connaissances : actions pluridisciplinaires, participatives et citoyennes afin d'optimiser la gestion du savoir sur le sport et l'activité physique.

Cette stratégie est disponible en version pdf au lien ci-dessous : <https://www.yverdon-les-bains.ch/votre-commune/les-services-de-ladministration/sports>

## **Cohésion sociale**

La Commune d'Yverdon souhaite également promouvoir, dans le cadre de Sport 5, des projets qui favorisent le vivre-ensemble, soit :

- L'accueil de jour des enfants.
- La participation citoyenne.
- La promotion, le maintien et/ou le renforcement du lien social.
- La création de nouvelles offre de loisirs abordables pour les enfants et les jeunes.
- Les actions de prévention et de promotion en matière de santé.
- Le renforcement des solidarités locales et de l'action communautaire.
- L'intégration des personnes issues de la migration.